Troisième Année. — Numéro 152 CINQ CENTIMES Mercredi 2 Juin 1897

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Roubaix et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ON REÇOIT LES ANNONCES
ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

BULLETIN DU JOUR

Equivoque dissipée

M. Méline a cru pouvoir dire, samedi, que « dans beaucoup de circonstances, et surtout dans certaines circonstances essentielles, son cabinet avait obtenu une majorité entièrement républicaine». C'est là un fait inexact.

Dans aucune circonstance *essentielle*, le ministère n'a eu une majorité entièrement républicaine, nous l'avons démontré maintes fois, avec l'appui du *Journal Officiel*.

Mais cette déclaration du président du Conseil contient un aveu implicite, qu'il est utile d'enregistrer : les efforts que fait M. Méline pour se persuader et pour persuader le pays qu'il a la majorité républicaine indiquent, en effet, qu'il reconnaît, au fond, que, sans une majorité semblable un gouvernement n'a pas le droit de rester au pouvoir.

C'est donc M. Méline lui-même qui a prononcé sa propre condamnation.

Il est une autre affirmation que nous avons souvent relevée dans la bouche du président du Conseil et de ses collègues : « Notre ministère, disent-ils, répond de plus en plus aux vœux du pays et du Parlement».

Le pays a déjà répondu à cette singulière affirmation.

Les paysans eux-mêmes, constatant que M. Méline avait manqué à toutes ses promesses, se retournent aujourd'hui contre lui. Mais, à la Chambre, le scrutin de samedi a été plus significatif encore : Non seulement le cabinet n'a dû son salut qu'à la droite, mais la désagrégation, à gauche, de la majorité ministérielle a commencé.

Ceux là mêmes, républicains modérés, mais fidèles à nos principes et à nos institutions, qui avaient jusqu'ici soutenu le cabinet Méline, sentent les dangers que sa politique fait courir à la République et se sont refusés à le suivre : les uns ont nettement voté contre lui, les autres se sont abstenus.

Même ceux qui lui apportaient parfois le secours de leur parole éloquente se sont vus, se résignant à voter, il a fallu qu'un député royaliste, M. Denys Cochin vînt encourager — non point ses amis politiques ils n'hésitaient pas — mais les républicains modérés eux-mêmes qui hésitaient, à maintenir leur confiance au gouvernement.

« Pour le repos du pays », a-t-il dit. Et cela signifiait : « Pour que la réaction puisse continuer son œuvre et arriver à ses fins, républicains, faites taire vos tempéraments, c'est-à-dire, cessez d'être républicains »

L'intervention de M. Denys Cochin caractérise suffisamment la séance de samedi : l'équivoque est bien dissipée.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

INTÉRIEUR

CANDIDATURE DE Me LAGASSE CONTRE DARLAN

Paris, 31 mai.

On assure que Me Lagasse, l'avocat bien connu, du barreau de Paris, posera sa candidature dans l'arrondissement de Nérac contre celle de M. Darlan, ministre de la justice, député de cette circonscription.

MANIFESTATION AU CIMETIÈRE MONTPARNASSE

Paris, 31 mai.

Au cimetière Montparnasse, dans la vingt-septième division, côté Est, se trouve un terre couvert d'herbes au-dessus duquel s'élèvent quelques portiques peints en jaune où s'accrochent des couronnes.

Sous ce terre sont des victimes de la semaine sanglante.

Chaque année, ceux qui se souviennent, et ils sont nombreux, se rendent au cimetière Montparnasse pour y saluer la tombe des fédérés.

Cette manifestation a toujours lieu le dimanche qui suit celle du Père-Lachaise.

Dimanche donc, de nouvelles couronnes, de nouveaux bouquets rouges ont été portés au terre de la vingt septième division.

Comme l'autre dimanche, il était absolument interdit de prononcer le moindre discours, de proférer le moindre cri.

Les manifestants sont arrivés à deux heures et demie; silencieusement ils ont rendu hommage à leurs morts. A quatre heures, le défilé était terminé sans le moindre incident.

LA RUPTURE DE LA DIGUE DE BELLENGLISE

St Quentin, 31 mai.

Le canton de Catelet a failli avoir, hier, son petit Bouzey.

La digue de Bellenglise s'est rompue sous la poussée des limons et de leurs remous. Encore un peu, le lac se vidait depuis Bonnecourt jusqu'à Lesdins à travers les souterrains. On parlait bien depuis un an de la possibilité de cet accident, mais l'administration attendait sagement qu'il se fût produit pour agir.

POUR LES FAMILLES DES MILITAIRES

Paris, 31 mai.

De nombreuses plaintes se sont élevées sur le retard et même quelquefois sur l'absence complète de renseignements envoyés aux familles des militaires décédés en cours d'expédition.

Plusieurs députés des ministres de la guerre, de la marine et des colonies ont déjà remédié aux conséquences regrettables qu'avait eues, dans le passé la négligence de leurs administrations respectives.

Quelles que soient les précautions, il y aura toujours des oublis et des erreurs.

Afin d'en diminuer le nombre, autant que possible, le général Billot vient de prescrire qu'avant d'entrer en campagne, tous les mobilisés, tous les réservistes et tous les territoriaux devront, si c'est déjà fait, donner à leur corps de troupe l'indication de leur domicile et la désignation du membre de leur famille ou de la personne à qui devront être faites les diverses communications les concernant.

LES MINEURS GREVISTES DE LA GRAND'COMBE

La Grand'Combe, 31 mai.

La grève continue sans incidents. La réunion quotidienne est présidée par le citoyen Roquette, ayant comme assesseurs les citoyens Rebaud et Richard. Après avoir donné lecture des souscriptions, il retrace l'historique des diverses phases de la grève imposée par la Compagnie : pour qu'il n'y ait aucun doute sur la gérance du syndicat, il fait connaître à tous, les diverses opérations faites par la Commission.

Il engage ensuite les ouvriers à ne pas se décourager, étant donnée la question qui doit se discuter à la Chambre et à en attendre avec résignation les résultats.

La continuation de la grève est votée à l'unanimité et la séance levée aux cris de : Vive le syndicat.

L'AGITATION DANS LE SUD ORANAIS

Oran, 31 mai.

Les nouvelles de la frontière du Maroc sont pénibles. Le groupe des Beni Snassen s'est rendu dimanche, avec armes et bagages, jusqu'à la limite occupée par les tirailleurs. Ils ont demandé la protection de la France; mais, invités à déposer les armes, les Marocains ont répondu qu'ils préféraient aller guerroyer et se ranger dans le camp des rebelles que d'abandonner leurs armes.

Les Marocains, que l'arrivée de nos troupes avait un peu intimidés, continuent leurs rapines aux toute la limite de notre territoire.

Il y a deux jours, une bande d'individus appartenant aux Angad a dévalisé un champ d'orge et a été arrêtée par un peloton de chasseurs.

Le bruit court que nos troupes vont recevoir l'ordre de se porter vers Oudjda: ce qui donne créance à cette rumeur, c'est que les officiers en congé ont été rappelés télégraphiquement à la frontière.

ÉTRANGER

TENTATIVES DE RÉACTION EN ALLEMAGNE

Berlin, 31 mai.

La Chambre prussienne a rejeté en deuxième lecture les dispositions les plus réactionnaires du projet de la loi en matière d'associations amendé par la commission des 28.

Furent également rejetés tous les amendements ne visant que les socialistes, présentés par les deux partis conservateurs, les conservateurs purs et le parti de l'Empire.

C'est malgré cela grâce aux nationaux libéraux que le projet n'a pas encore été définitivement enterré en deuxième lecture.

Néanmoins, le gouvernement n'a jusqu'à présent à enregistrer qu'un *seul* succès, à savoir, l'interdiction aux femmes et aux mineurs d'assister aux réunions et de faire partie des associations que la police considère comme étant politiques.

On se rend facilement compte de la portée de ces restrictions pour le mouvement syndical.

La troisième lecture du projet s'effectuera aujourd'hui lundi 31 mai.

Quant au projet modifiant certaines dispositions de la Constitution prussienne notamment l'article 29, le vote définitif n'aura lieu que dans un délai de 21 jours après la troisième lecture.

D'ailleurs, pour ce qui est du parti socialiste, il envisage l'avenir avec calme. Et il a raison. Car, comme l'a très bien dit, lors de la discussion, le député du centre, M. Forchenbeck : « La loi contre les socialistes a été plus sévère et elle n'a rien fait du tout; au contraire, elle a même rendu la propagande socialiste beaucoup plus intense.

LA SITUATION POLITIQUE EN ESPAGNE

Madrid, 31 mai.

La situation politique continue à être l'objet de la préoccupation générale, mais une solution n'interviendra que jeudi.

Un journal croit possible la nomination comme ministre des affaires étrangères du duc de Mendoa, ambassadeur à Paris, où le duc de Tetuan le remplacerait. Rien n'est certain à cet égard.

LA VENTE DES MEUBLES DE M. CRISPI

Rome, 31 mai.

M. Crispi vient de donner l'ordre de faire vendre aux enchères tout son mobilier. Les uns prétendent que, bien qu'il ait toujours gagné beaucoup d'argent comme avocat politique, il est sans ressources; d'autres disent qu'il joue une comédie ayant pour but d'impressionner le public en faisant croire qu'il est pauvre, au moment où il va être poursuivi pour l'affaire des traites portant sa signature et escomptées par la Banca de Naples.

M. Crispi habite, à Naples, une superbe villa, où il a mené jusqu'ici une existence princière.

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN AMÉRIQUE

New-York, 31 mai.

Qui se douterait que les Etats-Unis comptent un nombre de sociétés secrètes plus grand que tous les pays européens réunis? Il résulte d'une étude publiée dans la *Revue des Revues* qu'en 1895 il y avait aux Etats-Unis 5,400,000 membres affiliés aux différentes sociétés secrètes.

Sur six citoyens américains, un est inscrit à une société quelconque, et cela sans compter les 500,000 membres des sociétés secrètes militaires.

Voici quelques chiffres des plus instructifs :

« Les francs maçons sont environ 750,000 et dépensent en charités 450 millions par an; les Odd Fellows sont 810,000 et dépensent 370 millions; les Chevaliers de Pythias sont 475,000 et dépensent 52 millions; les Foresters sont 36,825 et dépensent 400 millions; les Chevaliers de l'Honneur (*Knights of Honor*) sont 118,827 et dépensent 310 millions. Dans leur ensemble, toutes les sociétés secrètes de l'Amérique groupent 5,454,329 membres et le total de leurs charités atteint l'effrayant chiffre de 640,082,471 dollars ou 3,245,413,355 francs. »

Il existe aux Etats-Unis environ 70,000 loges, qui dépensent en loyers environ 300 millions de francs par an. Chaque Américain dépense 250 francs par tête et par an pour les sociétés secrètes. Chose qui fait rêver, le nombre des adhérents des sociétés secrètes augmente, aux Etats-Unis, chaque année, de 250,000 à 300,000 membres.

LA BANQUE DE FRANCE

La question du renouvellement du privilège de la Banque de France occupe aujourd'hui la première place dans les délibérations parlementaires et dans les préoccupations de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

Quoique les privilèges et les agissements de cette officine capitaliste n'intéressent que médiocrement les socialistes, — qui n'ont pas de papier à escompter, — nous croyons utile d'en entretenir nos lecteurs.

L'institution des banques, dans notre pays, compte à peine deux siècles. La première fut fondée par le fameux financier écossais Law, en 1716. Son succès fut, d'abord, considérable; mais la débâcle ne tarda pas à venir.

Plus d'un demi-siècle s'écoula sans qu'on osât songer à des projets de cette nature.

En 1776, cependant, une caisse d'escompte fut créée. Elle prospéra jusqu'à la Révolution, puis s'effondra lamentablement.

Après la Terreur, plusieurs associations se formèrent en vue de l'escompte et de la négociation des billets. Elles eurent un certain succès, mais le Consulat les réunit en un seul établissement qui devint la *Banque de France*, constituée par la loi du 24 Germinal an XI.

Cette loi accordait à la nouvelle institution le monopole d'émission des billets au porteur et à vue. — *des billets de banque.*

Tout le monde sait ce qu'est le billet de banque. En notre pays, il a une « vertu circulatoire » exceptionnelle, résultant du monopole concédé par l'Etat.

On comprend que c'est, pour une compagnie, une grande supériorité de posséder un semblable privilège. Elle attache, en s'en servant, des avantages considérables à ses obligations. En vain d'autres sociétés essaient d'y suppléer ou simplifient le mode de transmission de leurs valeurs, en les stipulant payables à quelques jours de vue; il suffit d'une condition dilatoire, si faible soit-elle, pour restreindre la circulation de ces valeurs, qu'on se hâte toujours de présenter au remboursement.

C'est ce privilège si important qui fait, depuis quelques jours, l'objet des discussions, à la Chambre des Députés, mais ce n'est pas la première fois que semblable question est agitée.

Depuis quatre-vingt-quatorze ans qu'elle existe, la Banque de France a eu son privilège renouvelé deux fois : — une première fois, en 1806, trois ans après sa fondation. On s'y prit alors *douze ans* à l'avance car la concession consentie par le Consulat n'expirait qu'en 1818.

Elle fut prorogée jusqu'en 1867.

Le second renouvellement eut lieu en 1857, pour une période de trente ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre de l'année en cours. Le Parlement impérial avait donc pris *dix ans* de marge.

La troisième République s'est réservé *sept mois* !

Moins prévoyants que les gouvernements monarchiques, nos ministres ont attendu jusqu'au dernier moment pour ouvrir un débat sur une question financière capitale qui ne touche pas seulement à des intérêts particuliers, mais aussi aux intérêts de la patrie.

Est-il possible, en effet, d'oublier que la Banque de France, a fait son bonheur et sa prospérité des misères, des malheurs et des deuils de la France?

Notre pays venait de traverser la plus douloureuse des crises; nos armées étaient vaincues; un tiers de notre territoire était occupé et saccagé par les troupes prussiennes; nous étions tenu de payer cinq milliards et de livrer deux provinces. Que fit la Banque de France? Elle prêta à l'Etat au taux de 3 0/0 et même de 6 0/0, un milliard trois cents millions, qui ne lui coûtèrent pas un sou!

En effet, l'Etat avait décrété le cours forcé de ses billets et l'avait de plus autorisée à en porter l'émission de 1800 à 3.200 millions; par conséquent, le crédit de la Banque n'existait que grâce à l'Etat et pour trouver les 1.300 millions qu'elle avançait à la nation écrasée, il lui suffit d'imprimer du papier!

La Banque de France complétait ainsi l'œuvre de dépouillement des Prussiens!

Et qu'on ne s'étonne pas autrement de ces faits. Dès l'origine de la Banque, les seigneurs de la Finance cosmopolite l'ont accaparée; eux seuls déterminent le taux de son escompte, selon leur intérêt et c'est l'escompte de la Banque qui règle le prix de l'argent jusque dans le plus petit de nos hameaux. Ils ont fait d'une institution qui devrait être nationale une caverne de brigands où ils s'enrichissent sans voler la nation et détrousser les commerçants et les industriels.

C'est à eux, cependant, que le Gouvernement de M. Méline et sa majorité servile vont encore livrer, pour une longue période, le crédit de la France en leur renouvelant l'effrayant pouvoir d'imposer la circulation fiduciaire de tout le pays et de décréter le « tant pour cent » que les banquiers, gros et petits, doivent prélever sur les transactions commerciales et industrielles...

Le Parti Ouvrier Français s'est depuis longtemps occupé de cette question, — comme d'ailleurs de toutes celles qui touchent à la vie matérielle et morale de la Nation; depuis longtemps il a crié casse-cou, démontrant comme nous avons essayé de le faire, que la Banque de France n'a fait de l'or qu'avec les misères et les hontes de la France vaincue et il a demandé l'annulation pure et simple d'un contrat qui a aliéné cette importante fraction de la propriété publique qui se nomme le crédit national.

C'est la thèse que notre ami René Viviani a si brillamment soutenue, la semaine passée à la Chambre.

Nous savons que la majorité restera sourde à ses appels. En notre état social, le Pouvoir n'existe que pour protéger la classe spoliatrice et comprimer la classe spoliée.

Tant mieux, peut-être; car la rapacité, l'imprévoyance, l'incapacité de nos dirigeants produiront tant de perturbations, engendreront tant de crises commerciales, industrielles et agricoles, créeront un si profond malaise que les masses ainsi ébranlées se prépareront avec plus d'activité et d'ardeur à la Révolution Sociale.

G. SIAUVE-EVAUSY.

L'AGITATION EN ALGÉRIE

Paris, 31 mai.

Les députés opportunistes de l'Algérie cherchent à expliquer les désordres graves qui viennent de se produire, en leur donnant pour cause un réveil du fanatisme musulman. Il y a là une exagération évidente.

Que la victoire des Turcs contre les Grecs ait produit une émotion joyeuse et confiante dans tout l'Islam, cela n'est pas niable et cela n'est pas surprenant. Depuis cinquante ans, on déclare que « l'homme malade » ne peut aller loin et on escompte son agonie. Il est donc fort naturel que les mahométans acclament la preuve de la vitalité de l'empire ottoman, et la folle équipée grecque aura eu ce fâcheux résultat de rendre au sultan le sentiment de sa force militaire, ce qui ne facilitera pas les réformes.

Mais les musulmans savent bien que la Turquie a besoin, pour durer, d'un appui extérieur et qu'elle ne songe pas à reprendre sa marche en avant contre la chrétienté. Nous ne sommes plus au XVe siècle, il est donc plus que douteux que les Arabes rêvent de secouer la domination française.

En revanche, aujourd'hui comme au lendemain du décret du gouvernement de la Défense nationale, qui naturalisa en bloc tous les israélites, les Arabes sont très hostiles aux juifs. On sait que ce fut là une des raisons principales de la grande insurrection de 1871, qui eut pour chef le célèbre Mokrani, le bach-agha de la Méciana.

Or, les juifs sont les grands électeurs de l'opportunisme en Algérie et, en échange, pour avoir leur appui, les députés opportunistes ont favorisé tous les scandales financiers et autres qui se sont passés depuis quelques années dans notre empire nord-africain.

On connaît les violentes attaques dont est l'objet le gouverneur général, M. Cambon, parce qu'il essaie de réagir contre l'oppression des manieurs d'argent, des tripoteurs d'affaires, des panamistes en disponibilité. Les violences regrettables qui se sont produites sont l'explosion des indignations contre les agents de l'opportunisme.

On doit les déplorer, les réprouver, mais malheureusement il est aisé de les expliquer.

Le Conflit Gréco-Turc

LA SITUATION

La situation en Orient continue à être très grave. Bien que les journaux officieux affirment que les puissances garantiront à la Grèce l'intégrité de son territoire dès qu'elle se sera soumise à leurs décisions, on comprend que le gouvernement hellénique ne se soit pas décidé, jusqu'ici, à signer le pacte d'armistice qui lui a été présenté, par cette raison qu'il renferme des conditions inacceptables pour la Grèce, et qu'il n'y est pas question de l'évacuation par la Turquie des provinces qu'elle a envahies.

Nous sommes loin, on le voit, de la réalisation des promesses faites, devant la Chambre, par M. Hanotaux; et il est de toute évidence que l'accord des puissances n'est point complet, comme l'avait si formellement affirmé notre ministre des affaires étrangères.

Si la Turquie maintenait des exigences, lesquelles il est impossible à la Grèce de souscrire; si elle rompt, chaque jour, avec une impudente audace, la trêve à laquelle elle avait consenti, c'est parce qu'elle se sent soutenue par l'Allemagne dont l'intervention, depuis le début des hostilités, n'a même pas été dissimulée.

L'heure des responsabilités a sonné; et il importe que l'opinion connaisse le rôle joué par chacune des puissances qui composent le concert européen et que l'on soit fixé sur le degré d'exactitude des déclarations formulées, il y a une douzaine de jours par M. Hanotaux.

Le refus opposé par la Grèce à l'acceptation du pacte d'armistice aurait d'après les dernières nouvelles, amené les puissances à en modifier les termes. Et elles seraient disposées maintenant à faire des démarches pour que la Grèce signât un pacte d'armistice purement militaire et qui ne préjugerait en rien des conditions de la paix.

Cette nouvelle rédaction pourrait être acceptée par le gouvernement hellénique, mais sous la réserve expresse que l'intégrité de son territoire serait garantie à la Grèce.

La Turquie cherche surtout à gagner du temps; c'est à ce résultat qu'elle emploie sa diplomatie astucieuse. Jusqu'ici, d'ailleurs, elle n'a que trop bien réussi; et c'est une véritable honte pour nos hommes d'Etat de s'être laissé duper par la fourbe politique du sultan.

Mais les choses en sont venues à un tel point de gravité que les atermoiements ne sont plus possibles. M. Hanotaux lui-même malgré sa complaisance à l'égard de la Porte ne pourra plus désormais se retrancher derrières de vaines formules et de fallacieuses promesses. Le moment venu, il faudra qu'il se présente devant le Parlement avec un bagage plus sérieux.

NOS DEPÊCHES

Lamia, 31 mai.

La défense des Thermopyles s'organise. Le colonel Vassos est parti définitivement pour Athènes. Le colonel Caclamanos a pris le commandement des troupes du colonel Vassos. Des officiers de gendarmerie se sont avancés jusqu'au village Divri et ont constaté que les Turcs ont pillé ce village et aux environnants.

Le colonel Sotiolis est installé à Lamia : il a pris le commandement de l'avant-garde. Le général américain Miles est arrivé; il a visité les lignes grecques et a déjeuné avec le prince héritier.

Des dissentiments ont éclaté dans la légion philhellénique; les Français et les Belges se sont séparés de la légion.

Berlin, 31 mai.

La conspiration ourdie contre le roi Georges est plus sérieuse qu'on ne pensait. Il y a des preuves évidentes qui impliquent gravement le cabinet Ralli dans ce complot contre la dynastie du roi.

Lamia, 31 mai

Les réguliers et irréguliers turcs se sont avancés pendant la nuit de dimanche à une demi-heure de marche de Divri, où ils ont établi d'abord quelques tentes. Ils ont ensuite occupé le village. On entend de Lamia des coups de clairon. Les Turcs se sont avancés jusqu'à Aghios-Dimitrios : ils se trouvent, dit-on, sur la zone neutre, sinon sur le territoire grec même.

Le prince héritier a envoyé les officiers qui avaient établi la zone neutre pour se rendre compte de l'étendue du terrain occupé. L'attitude des Turcs donne lieu à des soupçons : on craint qu'ils ne méditent quelque coup inopiné.

La Canée, 31 mai.

Les Crétois, exaspérés par le massacre de 14 chrétiens aux environs de Candie, rendent le commandant de cette place responsable. Les réfugiés refusent de revenir de leurs villages détruits si leurs vies et leurs biens ne sont pas garantis et s'ils ne reçoivent pas d'avances pour reconstruire les habitations et acheter des ustensiles agricoles.

Çà & Là

CHINOISERIES ADMINISTRATIVES

Notre confrère le *Rappel* raconte le fait suivant, qui enrichira la collection des chinoiseries administratives :

« Un monsieur voyageant en omnibus, s'aperçoit qu'une jeune fille qui vient de descendre a laissé tomber une clef sur le siège. Il la remet au conducteur, qui lui-même — ou quelqu'un de la Compagnie — la dépose aux objets trouvés, au bureau spécial de la préfecture de police. Or, quelques jours après, par un hasard extraordinaire, le même voyageur rencontre, dans la même voiture, la même voyageuse et la renseigne sur les destins de la clef perdue.

« La voyageuse, comme bien on pense, se rend au bureau indiqué, où il lui est déclaré, poliment paraît-il, qu'en effet la clef réclamée est bien là, mais qu'il n'est possible de la lui délivrer que sur présentation d'une clef exactement pareille; c'est-à-dire qu'en apportant une clef neuve, on lui rendra l'ancienne. Si cela n'est pas un comble, où faut-il les aller chercher? Je n'y vois, pour ma part, qu'une plaisanterie de goût douteux, et dont les auteurs devraient être solidement rappelés à l'ordre ».

Si, au lieu de sa clef, la voyageuse de l'omnibus avait laissé tomber son porte-monnaie, vous voyez d'ici les conséquences comiques et ridicules d'une semblable méthode : — « Mademoiselle, combien y avait-il dans votre porte-monnaie? — Mon Dieu, Monsieur, telle somme, décomposée comme suit. — C'est exact; mais enfin, nous ne pouvons vous le restituer, si vous ne nous apportez un porte-monnaie semblable contenant la même somme et composée des mêmes éléments. » On a de l'esprit, à la préfecture de police, bureau des objets trouvés, et si la chose est exacte, ce qui semblerait prodigieusement phénoménal, on se demande si de telles facéties ne mériteraient pas une très verte leçon.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

AVANT LA SÉANCE

Paris, 31 mai.

L'animation est assez vive dans les couloirs où l'on s'entretient de la séance de samedi. L'accord entre le ministère et la droite est plus complet que jamais. Beaucoup de républicains modérés, mais sincères, déclarent qu'ils saisiront la première occasion pour engager de nouveau la lutte contre le cabinet.

La Chambre va reprendre aujourd'hui la discussion sur le renouvellement du privilège de la Banque de France. M. Ribot prononcera un important discours auquel répondra M. Camille Pelletan.

LA SÉANCE

Présidence de M. Brisson, président.

La séance est ouverte à 2 h. 15.

INCIDENT

MM. Chauchat, Legrand et Fournol se plaignent d'avoir été portés à l'*Officiel* comme ayant émis un vote contraire à celui qu'ils ont en réalité exprimé.

M. Legrand déclare qu'il s'étonne de cette erreur et demande des explications.

M. Brisson. — Il est impossible au président de la Chambre de fournir une explication à ce sujet. Nous avons tous été victimes d'erreurs de ce genre. Le bureau de la Chambre prendra des mesures pour qu'elles ne se renouvellent pas.

M. Chautemps. — Je suis porté comme n'étant abstenu dans le vote sur l'ordre du jour de confiance. Je déclare que j'ai voté contre.

M. Brisson. — Vous voyez, messieurs que des erreurs se sont produites dans tous les sens.

L'incident est clos.

QUESTIONS DIVERSES

M. le président lit ensuite une lettre de M. Vuillod, élu sénateur, qui donne sa démission de député.

La Chambre adopte une proposition fixant les conditions d'avancement pour le grade de vice-amiral et un projet ayant pour objet d'autoriser l'établissement de surtaxes locales temporaires applicables aux marchandises et aux voyageurs de provenance ou à destination d'une gare de chemin de fer.

LE PRIVILÈGE DE LA BANQUE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le renouvellement du privilège la Banque de France.

M. Codet. — La Banque de France a fait ses preuves. La solidité de son crédit est indiscutable. Le projet contient du reste un certain nombre d'améliorations, mais qui ne sont pas encore suffisantes. Le terme de 90 jours, par exemple, est insuffisant pour l'agriculture. Il s'agit de mettre à la portée du cultivateur, des sommes pour une année. La terre a besoin de crédit, il importe de venir à son secours.

Il espère que la chambre ne se refusera pas à adopter l'article additionnel introduit par la commission dans le projet et portant que la somme de 40 millions que doit verser la Banque sera réservée et portée à un compte spécial du Trésor jusqu'à ce qu'une loi ait établi les conditions de fonctionnement d'un ou de plusieurs établissements de crédit agricole.

Discours de M. Ribot

M. Ribot, président de la commission. — La Banque d'Etat procède d'une idée fausse et l'histoire de tous les peuples en fait foi. Il ne faut pas exagérer le mérite des constitutions financières que celui des constitutions politiques. Avant tout il importe de rendre hommage à la prévoyance de la France.

L'orateur expose les services rendus par la Banque au commerce, à l'industrie et au pays. La suppression de son privilège rendrait à la Banque sa liberté; elle pourrait alors se livrer aux opérations qui lui sont interdites aujourd'hui.

M. Pelletan. — Elle ne pourrait faire d'émission.

M. Ribot. — Certainement, mais elle trouverait aussi des bénéfices énormes dans certaines opérations. Nous n'avons pas à nous préoccuper des intérêts de la Banque, nous ne nous soucions seulement que des intérêts de la France.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

La séance, suspendue à 4 h. 12, est reprise à 4 h. 55.

M. Ribot examine la question de savoir si la Banque ne pourrait pas compléter les services rendus jusqu'à présent au commerce. En supprimant la troisième signature, on ne ferait rien qui soit favorable au petit commerce. La Banque traitera sur le même pied le haut, le moyen et le petit commerce. La Banque est à la disposition de l'Etat pour le transport des sommes reçues par les percepteurs. Quant à charger la Banque des fonctions de payeur de l'Etat, il ne faut pas y songer.

M. Ribot démontre que la Banque n'a aucun intérêt aujourd'hui à augmenter l'émission des billets de banque. Il expose les avantages du projet du gouvernement, en ce qui concerne la redevance proportionnelle. L'orateur estime que la banque ne pourrait, sans inconvénient, changer en faveur de l'agriculture le terme de 90 jours, mais il conseille à celle-ci de grouper ses membres, de former des sociétés qui, à l'exemple des sociétés ouvrières allemandes, se feront accréditer auprès de la banque, 40 millions seront suffisants pour répondre aux besoins des banques régionales, qu'on se propose de créer.

M. Ribot supplie la Chambre de ne pas porter la main sur les statuts de la Banque et de voter le projet. Il ne faut pas que le crédit de la France sorte affaibli de cette discussion. (Applaudissements au centre).

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 6 h.